

*Le Ministre des Affaires sociales et de  
la Santé*

*Le Ministre de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche*

*Paris, le 25 JAN. 2013*

Mesdames, Messieurs,

Vous avez appelé notre attention sur la nécessité d'intégrer, dès 2013, la formation des masseurs-kinésithérapeutes dans le schéma Licence-Master-Doctorat.

Nous nous sommes engagées à poursuivre les travaux de réingénierie des formations paramédicales et leur universitarisation initiés en 2008.

Outre la mise en œuvre du processus de Bologne et l'attribution d'un grade universitaire qui est pour les professions paramédicales une garantie de reconnaissance, la réingénierie constitue, pour les professions paramédicales dans leur ensemble, l'opportunité de voir reconnaître pleinement leurs compétences dans la prise en charge des patients.

Le travail de réingénierie que vous avez mené avec le ministère de la santé et des affaires sociales a abouti à la rénovation du référentiel d'activités et de compétences pour l'adapter aux nouvelles conditions d'exercice de la kinésithérapie.

Le diplôme d'Etat autorisant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute est acquis au terme de trois années d'études et sera reconnu au grade de licence.

L'admission dans les études de masso-kinésithérapie, pour plus de trois quarts des étudiants, est précédée d'une année de préparation. Le plus souvent, il s'agit d'une année universitaire, la première année commune aux études de santé ou une première année de licence notamment de sciences et techniques des activités physiques et sportives, parfois d'une année préparatoire mise en œuvre au sein des instituts de formation.

Les étudiants diplômés d'Etat, qui auront suivi une année universitaire ou qui auront réalisé une année préparatoire dans un institut de formation sur la base d'une convention passée avec l'université se verront reconnaître 60 crédits "european credits transfer system" (ECTS) qu'ils pourront faire valoir, le cas échéant, pour accéder directement en seconde année de master.

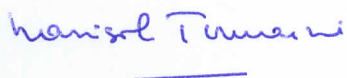
C'est dans ce cadre que nous vous invitons à finaliser vos travaux sous l'égide du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'objectif d'une rentrée sur la base d'un programme de formation réingénié en septembre 2013.

Par ailleurs, l'évolution des besoins de santé pose la question de l'acquisition de compétences additionnelles en matière de pratiques avancées, pour certaines professions paramédicales et de l'éventualité d'une formation complémentaire au niveau du grade de master. Nous vous invitons à engager sans attendre les travaux permettant de déterminer pour votre profession des champs de pratiques avancées.

Cette réflexion devra associer, sous l'égide du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ensemble des parties prenantes, kinésithérapeutes, médecins en médecine physique et réadaptation ainsi que l'ensemble des professions médicales prescriptrices.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre sincère considération.

La Ministre des Affaires sociales  
et de la Santé



Marisol TOURAINE

La Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche



Geneviève FIORASO

PJ : liste des destinataires.

## LISTE DES DESTINATAIRES :

- |                           |                     |  |
|---------------------------|---------------------|--|
| - M. Didier LANTZ         | Délégué national    | Syndicat ALIZE   |
| - M. Christian BOSS       | Président           | Objectif Kiné (OK)   |
| - M. Daniel MICHON        | Président           | Comité national de la Kinésithérapie Salariée (CNKS)                           |
| - M. Hervé COCHET         | Président           | Union nationale des masseurs kinésithérapeutes aveugles et malvoyants (UNAKAM) |
| - M. Mathieu NOIROT       | Président           | Fédération nation des étudiants en kinésithérapie (FNEK)                       |
| - M. Stéphane MICHEL      | Président           | Syndicat national des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (SNMKR)          |
| - M. Jean-Paul DAVID      | Président           | Ordre des masseurs-kinésithérapeutes   |
| - M. Alain BERGEAU        | Président           | Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR)       |
| - M. Philippe SAUVAGEON   | Président           | Syndicat national des instituts de formation en masso-kinésithérapie (SNIFMK)  |
| - M. Franck LAGNIAUX      | Président           | Société française des masseurs kinésithérapeutes du sport (SFMKS)              |
| - Mme Nathalie GAMIOCHIPI | Secrétaire générale | UFMICT-CGT   |
| - M. Didier BERNUS        | Secrétaire général  | FO   |
| - M. Michel ROLLO         | Secrétaire général  | CFTC   |